

Concours Inscriptions hâtives, présenté par Voyages Gendron et Club Med

Conditions et règlements

Administration

Le présent concours est administré par l'Opération Nez rouge. Toutes les décisions de l'administrateur du concours sont finales et sans appel pour toutes les questions relatives au concours.

Admissibilité

Seules les personnes inscrites à l'Opération Nez rouge dans la province de Québec au plus tard le 30 novembre 2017 sont admissibles. Un seul formulaire d'inscription par personne est accepté. Le concours est réservé aux résidents* du Québec qui ont atteint l'âge de la majorité au moment de l'inscription. Les employés et les représentants de l'administrateur du concours (y compris ses filiales et ses agences de publicité et de promotion), de même que les membres de leurs familles immédiates et les personnes habitant sous le même toit, ne peuvent pas participer au concours. Pour les fins du présent concours, l'expression « famille immédiate » s'entend des parents, des frères et sœurs, et des enfants de ces employés ou représentants ou de toute personne qui vit sous le même toit qu'eux.

Inscription

Pour participer :

1. Remplir un formulaire d'inscription des bénévoles 2017. Vous pouvez obtenir un formulaire officiel de l'Opération Nez rouge :
 - En vous rendant sur le site <https://operationnezrouge.com>, dans la section « Bénévoles ». Sélectionnez la région dans laquelle vous désirez participer, et vous pourrez ainsi télécharger un formulaire et l'imprimer.
 - En contactant votre *Opération Nez rouge* locale. Vous trouverez les coordonnées appropriées sous l'onglet « Informations locales » sur le site <https://operationnezrouge.com>.
2. Retourner le formulaire dûment rempli et signé aux coordonnées indiquées dans l'encadré à droite au bas du formulaire.

Le concours commence dès que le système d'inscription sera mis en ligne et se termine le 30 novembre 2017 à 23 h 59. Seuls les formulaires reçus pendant la durée du concours sont acceptés.

Aucun achat n'est nécessaire pour participer.

Prix

Le prix à gagner dans le cadre du concours Inscriptions hâtives 2017 est :

Un voyage pour 2 (deux) personnes de 8 (huit) jours et 7 (sept) nuits à l'un des villages Club Med situés dans la zone nord-américaine, d'une valeur de 4 500 \$ CA, qui comprend :

- Vols aller-retour en classe économique à départ de Montréal.
- 7 nuits d'hébergement à l'un des Villages suivants : Cancun Yucatan, Ixtapa Pacific, Punta Cana, Turquoise et Sandpiper en Floride, incluant 3 repas par jour, le bar ouvert, les collations en dehors des heures de repas, une multitude de sports terrestres et aquatiques, les spectacles et les divertissements tous les soirs.
- Contribution du client au Fonds d'indemnisation de 1 \$ par tranche de 1 000 \$
- Taxes

Le prix ne comprend pas :

- Transferts aéroportuaires

- Excursions facultatives ou achats personnels
- Tout service ou activité sportive avec supplément
- Vins, champagne et spiritueux à la carte
- Assurance voyage, maladie et/ou annulation
- Tous frais et toutes dépenses qui ne sont pas expressément compris dans la description du prix seront à la charge de la personne gagnante et/ou de son invité, notamment le transport entre le lieu de résidence et l'aéroport, le transport à destination et les activités à destination non comprises, les frais de visas et d'obtention de passeport, les frais de téléphonie et d'Internet, les frais de déplacement, les dépenses de nature personnelle, les pourboires, les frais de bagages.

Notes :

- Le prix est non échangeable, non remboursable, non transférable et non monnayable. Si le prix ou une portion du prix n'est pas utilisé, aucune compensation ne sera accordée à la personne gagnante ou à la personne qui l'accompagne.
- Les dates du voyage sont assujetties à la disponibilité des fournisseurs de prix (notamment pour le transport aérien et l'hébergement) lors de la réservation. Aucune place n'est réservée à l'avance. Le prix ne peut pas être utilisé lors des congés fériés (relâches canadienne et américaine, temps des fêtes, etc.) La réservation devra être effectuée moins de 6 semaines avant le départ. Le présent prix devra avoir été utilisé au maximum 1 an après la fin du concours, soit avant le 5 décembre 2018, après quoi il sera annulé.
- Voyages Gendron et l'Opération Nez rouge n'offrent aucune garantie, explicite ou implicite, de nature légale ou autre, relativement à ce prix. Conformément aux conditions énoncées, Voyages Gendron et l'Opération Nez rouge ne sont pas responsables dans l'éventualité où l'utilisation du prix serait impossible.
- La personne gagnante et la personne qui l'accompagne devront voyager ensemble pour le départ et le retour et devront avoir un passeport valide pour la durée du séjour. Il est de la responsabilité du voyageur de s'assurer d'avoir les bons documents de voyage selon sa situation (ex : visa, passeport)
- Aucun frais d'adhésion au Club Med ne sera chargé pour ce voyage.

Tirage du prix

Le 4 décembre 2017, chaque *Opération Nez rouge* locale (territoire) fera le tirage au hasard d'un finaliste parmi les personnes admissibles. Le 5 décembre 2017, un participant sera déclaré grand gagnant parmi tous les finalistes, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Les chances de gagner dépendent du nombre de formulaires de participation acceptés reçus.

Réclamation du prix

Pour être déclaré gagnant, chaque participant dont le nom est choisi peut être tenu de répondre, sans aide et dans un délai limité, à une question mettant à l'épreuve ses connaissances mathématiques. La question lui est posée à un moment mutuellement convenu d'avance.

Le participant choisi qui ne peut pas être joint au téléphone, ou qui ne répond pas dans les trois jours suivant la première tentative faite par l'administrateur du concours pour le joindre au moyen d'un message téléphonique ou électronique laissé à son attention, peut être éliminé, cette décision étant à l'entière discrétion des juges du concours. Dans cette dernière éventualité, les juges du concours se réservent le droit de tirer au sort le nom d'un ou de plusieurs autres participants, qu'ils tenteront de joindre et qui pourront être éliminés de la même manière.

Tous les formulaires de participation deviennent la propriété de l'administrateur du concours et aucun n'est retourné.

Conditions générales

En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leurs nom, photographie, image, déclarations relatives au prix, lieu de résidence ou voix à des fins publicitaires ou promotionnelles ou à des fins générales d'information ou de divertissement, sans rémunération. Le gagnant accepte le prix en l'état; il dégage l'administrateur du concours de toute responsabilité pouvant découler de sa participation au concours, ou encore de l'attribution ou de l'utilisation du prix.

Le nom du gagnant sera affiché sur le site Internet et sur les médias sociaux une fois que le gagnant aura été contacté et aura accepté son prix.

L'administrateur du concours ne fait ou n'avance absolument aucune déclaration ou garantie à l'égard des prix, et il se dégage de toute responsabilité découlant de ces prix. Les prix doivent être acceptés tels quels. Aucune substitution n'est permise. Les prix ne sont pas cessibles et ne peuvent être échangés contre de l'argent.

La personne gagnante et son invité dégagent de toute responsabilité les organisateurs et commanditaires du concours (ainsi que leurs franchisés, sociétés mères et affiliées, employés, agents et représentants) de tout dommage de quelque nature que ce soit que la personne gagnante et son invité pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

Si, de l'avis de l'administrateur du concours, à sa discrétion exclusive, le concours ne peut se dérouler comme prévu, ou si l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la bonne marche du concours est touchée ou mise en péril, notamment en raison d'une intervention non autorisée, une fraude, une panne ou toute autre cause indépendante de sa volonté, l'administrateur du concours se réserve le droit d'annuler, d'arrêter, de modifier ou de suspendre le concours, notamment d'annuler toute méthode de participation, et de choisir un gagnant à partir des formulaires de participation acceptés déjà reçus.

L'administrateur du concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de déclarer inadmissible toute personne qui cherche à fausser les inscriptions au concours ou le déroulement de celui-ci, qui contrevient au présent règlement ou qui entrave le bon fonctionnement du concours d'une quelconque manière. L'administrateur du concours se réserve le droit de modifier le règlement du concours sans toutefois en modifier de façon substantielle les modalités et conditions.

La Régie des alcools, des courses et des jeux n'a aucun lien avec ce concours et n'est pas responsable, en aucune façon, de tout aspect pertinent à ce concours.

Politique de confidentialité

En vous inscrivant à l'Opération Nez rouge, vous consentez à l'usage de cette information aux fins du concours.

* Le genre neutre masculin est employé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.